

Résumé du ¼ Heure Sécurité du mois d'Avril 2025 :

La sécurité routière

Plan de présentation

Situation

- I. Risques liés à la vitesse sur la route**
- II. Impacts liés à l'excès de vitesse**
- III. Mesures de prévention**

Situation :

En Côte d'Ivoire, la **sécurité routière** a été érigée en priorité par le gouvernement ivoirien. Son objectif est de **diminuer de 50 % le nombre de victimes d'accidents de la route d'ici à 2030**.

Le 17 octobre 2024, le **Conseil National de Sécurité (CNS)** a observé une baisse d'environ **31% du nombre d'accidents de la circulation, de 1833 cas** en juin 2024, on est passé à **1403 cas** en septembre 2024.

Cependant **le 12 février 2025**, lors du bilan de la Semaine Nationale de la Sécurité Routière (**SNSR**) a souligné que ces dynamiques ont été contrariées au dernier trimestre de l'année 2024 avec une hausse des accidents de la route et une augmentation du nombre de personnes tuées et de blessés respectivement de **14%** et de **17%** sur ce trimestre.

Jusqu'à ce jour la vitesse est le principal facteur d'accident mortel sur nos routes, raison pour laquelle nous (AGEROUTE), chaque année, sensibilisons sur ce thème.

I. RISQUES LIES A LA VITESSE SUR LA ROUTE

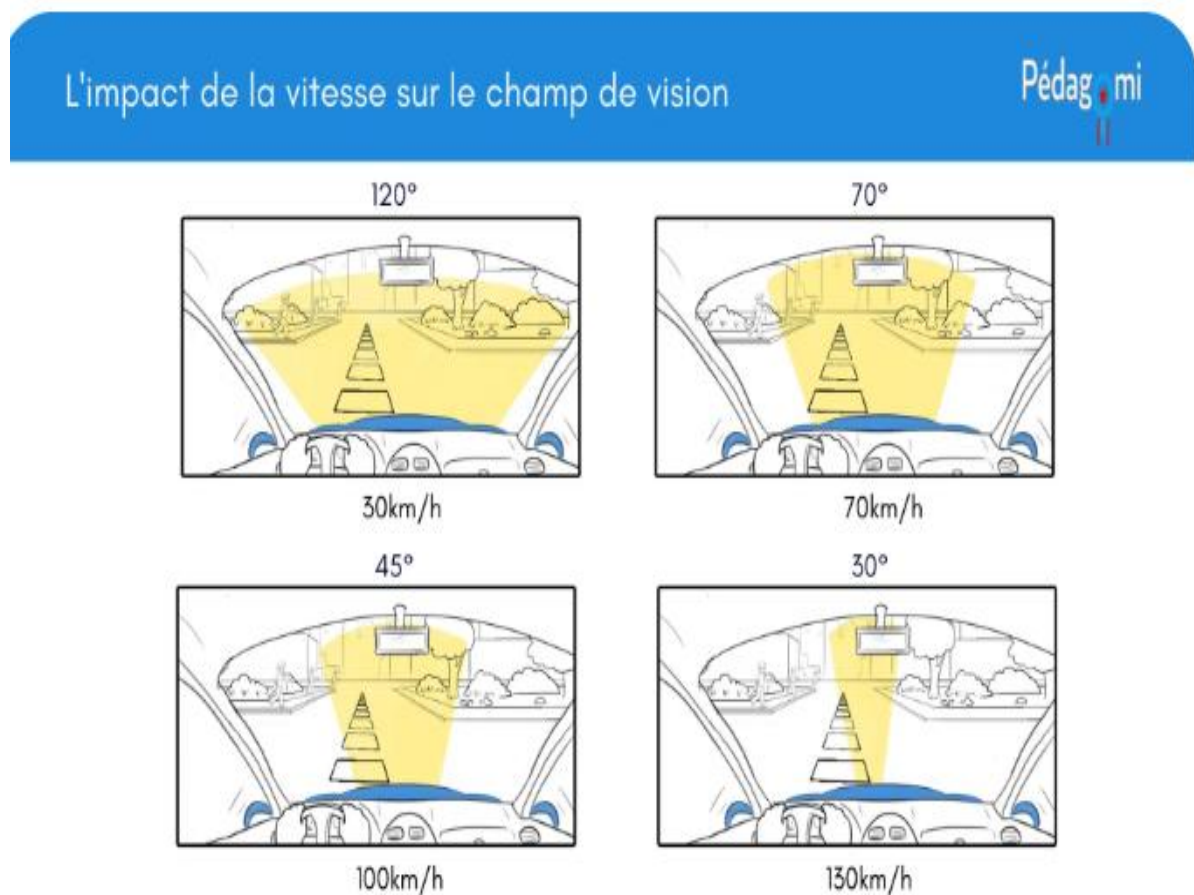
I.1- La voiture devient moins maniable

- *La vitesse modifie considérablement les capacités d'un conducteur à maîtriser son véhicule en toutes circonstances.*
- *Le champ visuel du conducteur se rétrécit au fur et à mesure que la vitesse augmente.*

Exemple :

Selon la Sécurité Routière, la vitesse réduit le champ de vision ainsi :

- À **30 km/h**, le champ de vision est de **120°**.
- À **70 km/h**, il est de **70°**.
- À **100 km/h**, il correspond à **45°**.
- À **130 Km/h**, il passe à **30°**.



Les informations visuelles sont à 90 % les informations nécessaires à la conduite.

I.2-Le risque de sortie de route dans les virages augmente

Plus notre vitesse est grande, plus la force centrifuge sera grande dans les virages.

Le risque encouru est de circuler sur la voie en sens inverse ou de sortir de la route.

I.3-La consommation du carburant est plus importante

Rouler très vite accroît la consommation de carburant. Il est important de modérer votre vitesse dès que cela est possible.

Exemple :

En roulant à 120 km/h au lieu de 130 km/h, on allonge notre temps de trajet de quelques minutes mais **on peut économiser jusqu'à 5 litres de carburant**.

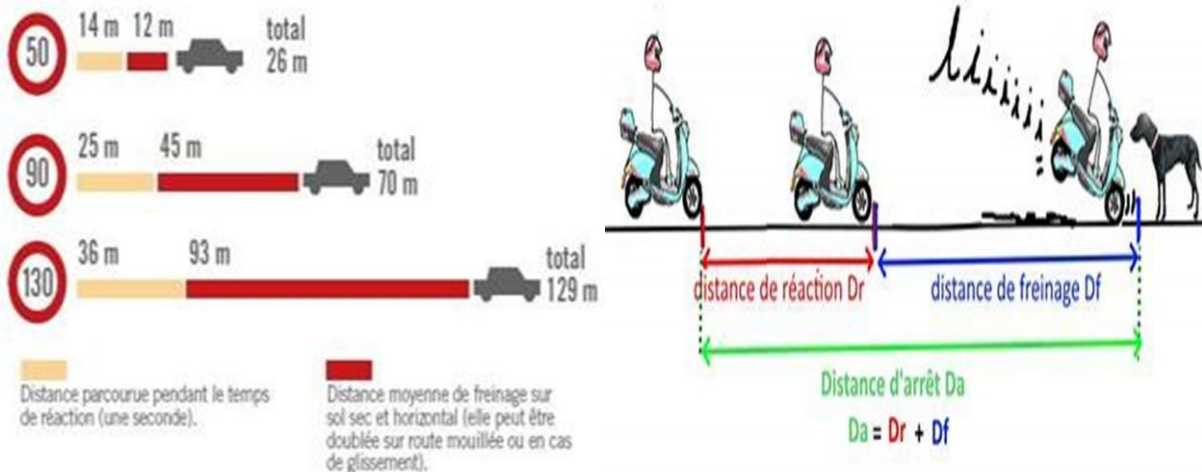
I.4-La distance pour s'arrêter devant un obstacle devient plus longue

Pour une vitesse de 50 km/h, la **distance d'arrêt** de votre véhicule sera de **26 mètres** (14 m de temps de réaction ; + 12m de freinage) ;

Pour une vitesse de 90 km/h, la **distance d'arrêt** de votre véhicule sera de **70 m** (25 m de temps de réaction ; + 45 m de freinage) ;

Pour une vitesse de 130 km/h, la **distance d'arrêt** de votre véhicule sera de **129 m** (36 m de temps de réaction ; + 93 m de freinage).

DISTANCES D'ARRÊT EN FONCTION DE LA VITESSE



NB : La distance de freinage donnée ici est une distance moyenne sur un sol sec et horizontal. Car elle peut être doublée sur une route mouillée ou en cas de glissement.

I.5-Les chocs sont plus violents

Plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent en cas d'accident et plus les conséquences sont graves.

Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé.

II. IMPACTS LIES A L'EXCES DE VITESSE

Les conséquences de l'excès de vitesse sont les accidents de la route qui entraînent :

- Les blessures
- Les traumatismes
- Les effets irréversibles sur la santé
- La perte du travail
- La perte de salaire
- L'absentéisme
- Les décès
- Perte de point du permis de conduire
- Retrait du permis de conduire...

III. MESURES DE PREVENTION

III.1-Les limitations de vitesse

Tous les automobilistes doivent se conformer aux indications ou prescriptions de vitesse qui sont posés en bordures de voie.

III.2-Le retrait de point du permis

Le système du permis à points consiste à allouer un capital de 12 points à chaque permis de conduire, qui font l'objet d'une réduction automatique en cas d'infraction.

III.3-Les limiteurs et bip de signalisation de la vitesse

Lors de l'achat d'un véhicule, optez pour un modèle équipé d'un limiteur volontaire de vitesse. Cet outil à paramétrer au préalable permet de ne pas dépasser la vitesse de conduite qu'on s'est fixée.

La pratique de la trop grande vitesse nous expose à de multiples risques dont les conséquences sont irréparables.

Préservez vos vies ainsi que la vie des passagers et des usagers de la route en adoptant une conduite responsable et prudente.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !!